|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | |  |  |  | | --- | --- | --- | | Une image contenant capture d’écran, Bleu électrique, Police, Bleu Majorelle  Description générée automatiquement | Une image contenant Police, logo, Graphique, symbole  Description générée automatiquement | Une image contenant Police, Graphique, capture d’écran, cercle  Description générée automatiquement | |  | |

Annexe 5 : Fiche explicative concernant les participants

Les porteurs de projets doivent renseigner les données relatives à chaque participant accompagné dans le cadre des opérations FSE+. Par participants, on entend : « *les personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE+, qui peuvent être identifiées et auxquelles on peut demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées. Les autres personnes ne seront pas considérées comme des participants. Toutes les données sont ventilées par genre* ».

La vérification de l’éligibilité des participants repose sur le contrôle des pièces justificatives afférentes qu’il incombe aux porteurs de projet de recueillir, conserver et faire parvenir au service instructeur lors de la demande de subvention, si l’opération est commencée, ou lors de la demande de paiement.

La liste des documents à recueillir est la suivante, en fonction du statut du participant :

**Nos astuces et conseils** :

* Les types de publics listés ci-dessous ne sont pas cumulatifs. Seul un critère suffit à rendre éligible un participant.
* Pour tout élément supplémentaire qui vient caractériser le public cible, une pièce justificative devra être produite.

*Exemple : demandeur d’emploi reconnu comme travailleur handicapé (pièce probante qui prouve le statut spécifique).*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme régional 2021-2027**  **AAP FSE+ 2024 création d’activités (OS 4.1) – Critères d’éligibilité des participants –** | | |
| **Type de participant** | **Définition** | **Nature des pièces justificatives à transmettre** |
| **Demandeur d’emploi** | Toute personne se déclarant sans emploi au moment de son entrée dans l’intervention soutenue par le FSE, immédiatement disponible pour travailler et en recherche active d'emploi. Les participants qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi en activité réduite auprès du service public de l'emploi doivent être considérés comme chômeurs. *(*[*Source : DG Emploi*](https://ec.europa.eu/sfc/en/system/files/ged/ESF%20monitoring%20and%20evaluation%20guidance.pdf)*).* | **Non-inscrit à un service public de l’emploi :**   * Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour.   **ET**   * Attestation sur l’honneur signée par le participant et le représentant de la structure accompagnatrice datée du début de l’opération *(cf. Document type 9).*   **Inscrit à un service public de l’emploi :**   * Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour.   **ET**   * Attestation de moins de 3 mois à l’entrée dans la formation : Pôle Emploi, mission locale, Cap Emploi, Afpa, etc. |
| **Inactif** | Personne se trouvant dans une situation d’inactivité c’est à dire ni en emploi, ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler. *(*[*Source : Insee*](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2018)*).* | * Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour.   **ET**   * Attestation sur l’honneur signée par le participant et le représentant de la structure accompagnatrice datée du début de l’opération *(cf. Document type 9).* |
| **Jeune** | Les jeunes sont définis comme étant des personnes âgées entre 15 et 29 ans inclus à l’entrée dans le dispositif. *(*[*Source : Eurostat*](https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/youth)*).* | - Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour. |
| **Femme** | Sans objet | - Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour. |
| **Responsable de structure en post- création** | Structure bénéficiant d’un accompagnement pendant les trois années suivant sa date de création. *(*[*Source : Code du travail*](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031019158)*).* | * Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour.   **ET**   * Document justifiant de la date de création et de la fonction de la personne accompagnée : Kbis, statuts datés et signés de l’entreprise (au sens européen du terme), attestation de SIRET, SIREN, publication au Journal Officiel.. |
| **Etudiant entrepreneur** | Sans objet | * Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour   **ET**   * Statut National Etudiant Entrepreneur (SNEE) |